Avis N° 012 **Le 02 Novembre 2026**

Références : 2026_11/Avnav_012_Restriction d'eau_Alerte renforcée

Mise à jour au 30/10/2026

AVIS AUX NAVIGATEURS

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de Saint-Denis d'Oléron sont informés qu'un nouvel arrêté préfectoral, **n° AP-26EB679-AEP du 30 octobre 2026**, portant **limitation provisoire des usages de l'eau sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime**, a été pris.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté précédemment communiqué dans l'avis n° 2026_07/Avnav_008_Restriction d'eau_ Alerte renforcée.

En conséquence, les usages de l'eau au sein du port doivent être adaptés aux restrictions en vigueur. Les plaisanciers et professionnels du port sont notamment invités à :

- **Respecter les éventuelles consignes particulières mise en place dans l'arrêté ;**
- **Signaler toute fuite ou anomalie sur les points d'eau à la capitainerie**.

Les mesures détaillées figurent dans l'arrêté préfectoral **AP-26EB679-AEP du 30 octobre 2026**, consultable auprès de la capitainerie et sur le site de la préfecture de la Charente-Maritime.

Le présent avis annule et remplace l'avis n° 2026_07/Avnav_008_Restriction d'eau_ Alerte renforcée.

Merci de votre compréhension, La Capitainerie

Pour plus d'informations et restrictions en vigueur : Scannez le QR CODE

ARRÊTE du 30/10/2026 - AP-26EB679-AEP

Fait à Saint-Denis d'Oléron, le 02 Novembre 2026

ST-DENIS-D'OLÉRON
PORT DE PLAISANCE
Rue de la Capitainerie
17650 St-Denis-D'Oléron
accueil@port-oleron.com
05.46.47.97.97

